

www.bigcats.fr
contact@bigcats.fr

BIG CATS

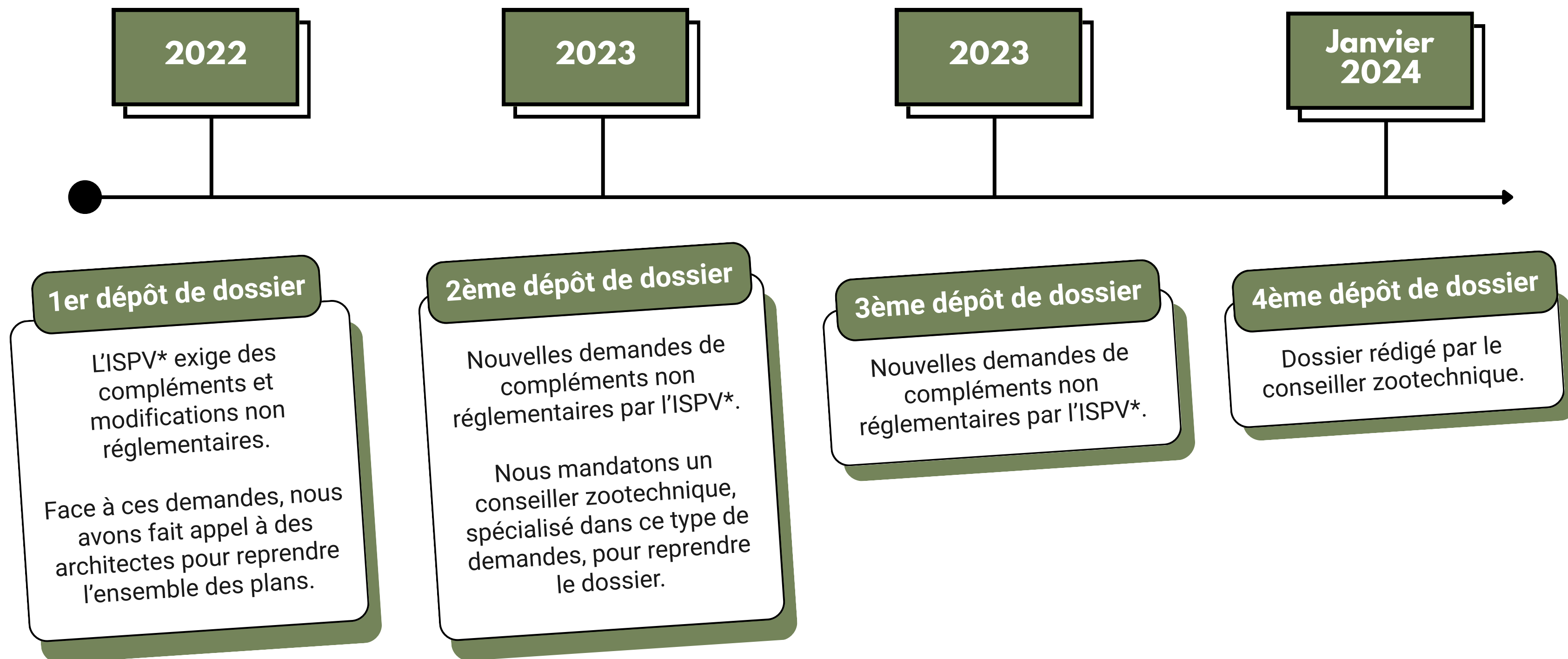
L'HISTORIQUE



Depuis 2022, le projet Big Cats est engagé dans un parcours administratif structuré, encadré par les autorités compétentes et accompagné par de nombreux acteurs institutionnels et associatifs, dont le **ministère de la Transition écologique, la Fondation Brigitte Bardot, 30 Millions d'Amis** ainsi que des **experts nationaux en faune sauvage captive, parcs zoologiques et grands félins**.

Malgré cet accompagnement, **le dossier est aujourd'hui toujours en attente de validation administrative au niveau local**. L'instruction du projet se poursuit dans le cadre des procédures réglementaires en vigueur, sous l'autorité de la préfecture des Landes.

Vous trouverez dans ce dossier une synthèse chronologique des étapes clés qui ont marqué l'instruction du dossier depuis l'origine du projet ainsi que les principaux acteurs impliqués dans son traitement.



*ISPV : Inspectrice de santé publique vétérinaire

**Février
2024**

**Mai
2024**

**Juin
2024**

**Juillet
2024**

**Refus de passage en
commission**

Courrier de la préfecture indiquant que le dossier ne répond pas aux exigences.

Nous engageons un avocat qui répond au courrier et relève les infractions de l'ISPV* dans l'instruction du dossier.

5ème dépôt de dossier

Le dossier est enfin présenté en commission départementale, sans expert grands félins.

L'avis rendu est négatif.

La secrétaire générale nous demande de fournir un complément pour « rassurer » le préfet.

6ème dépôt et refus

Refus officiel de la préfecture.

7ème dépôt de dossier

La secrétaire générale propose un accompagnement en échange d'un nouveau dossier vulgarisé et de l'absence de recours au tribunal administratif.

**Octobre
2024**

**Janvier
2025**

**Avril
2025**

**Août
2025**

8ème dépôt de dossier

Dépôt du dossier vulgarisé.

2ème refus

Suite au refus, nous exerçons un recours hiérarchique auprès du ministère de la Transition écologique.

Une enquête de l'IGEDD* est menée pour trouver une solution au niveau local. Nous appliquons les préconisations de sécurité non obligatoires.

Le ministère s'engage à délivrer l'autorisation si la préfecture ne respecte pas ses engagements.

9ème dépôt de dossier

Les préconisations de l'IGEDD* sont non suivies par la préfecture, notamment l'expertise du dossier par un expert capacitairre grands félins et le retrait des faux motifs de refus.

Nous saisissons le tribunal administratif contre le second refus.

3ème refus

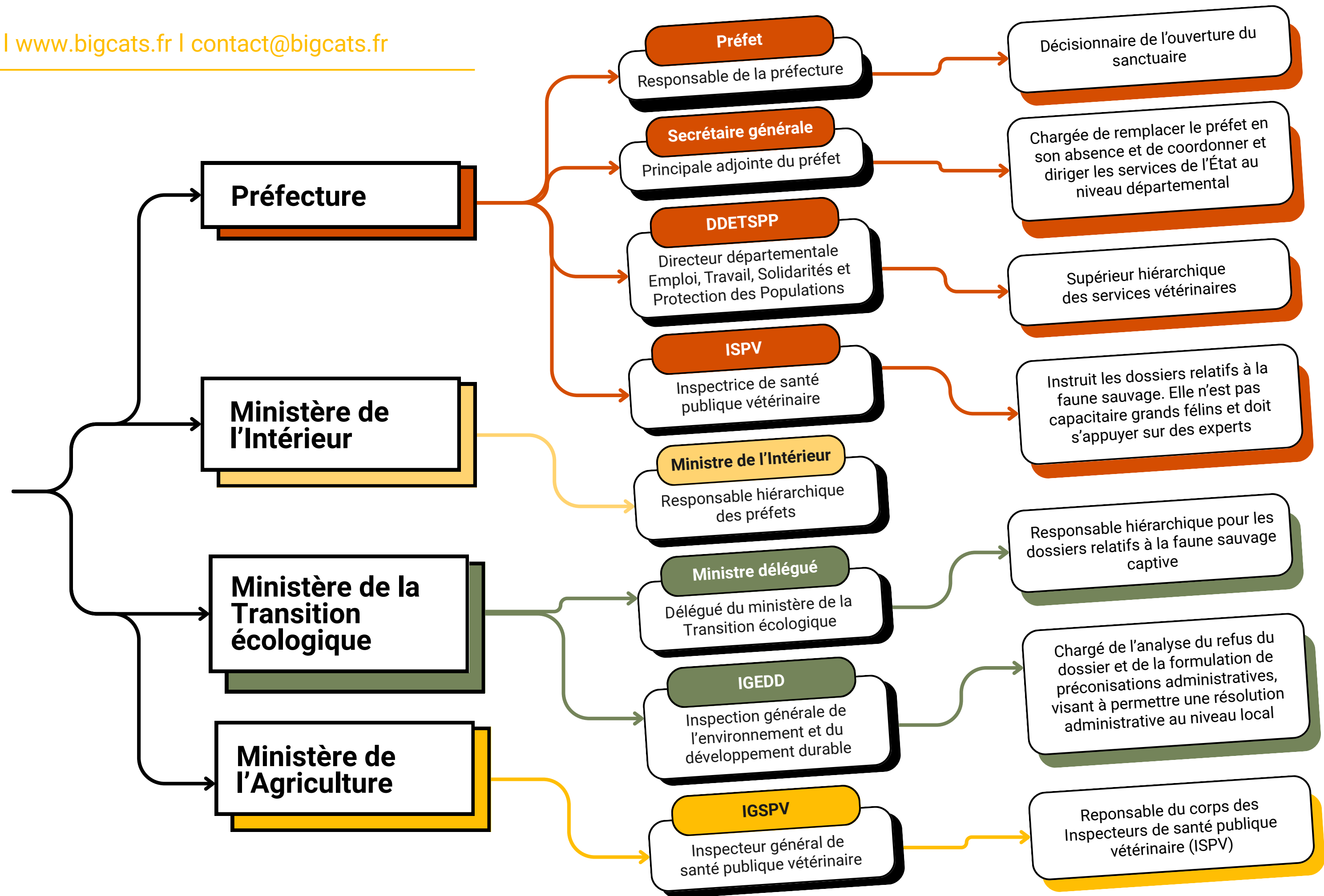
Recours hiérarchique au ministère de la Transition écologique.

Le ministère ne traite pas le recours.

Nous attaquons le 3ème refus au tribunal administratif.

**IGEDD : Inspection générale de l'environnement et du développement durable*

Les acteurs du dossier



Les infos



✓ **Contact presse**
contact@bigcats.fr

✓ **www.bigcats.fr**



40170 Mézos

Tous droits réservés © 2026 Big Cats France
Design © Anne Faurie



FONDATION



**MILLIONS
D'amis**
reconnue d'utilité publique



KID YOUNGSTAR

